# Quoi de neuf? à Jarzé



Le Maire Elisabeth MARQUET

Villages



Maire délégué adjoint Marc BÉRARDI



**1**er **Adjoint** Jean-Albert MARCHAISON



**2<sup>e</sup> Adjointe** Sylvie HEUVELINE



Maire délégué adjoint Jean-Pierre BEAUDOIN



**3º Adjoint** André CONGNARD



**4**e **Adjointe**Virginie
DRAPEAU



Maire délégué adjoint Bernard DE LA PERRAUDIÈRE



**5<sup>e</sup> Adjoint** Cédric JOUSSAUME



**6<sup>e</sup> Adjointe** Claire ROUTIER



# DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

# Commune déléguée de BEAUVAU

**1**<sup>er</sup> **adjoint délégué** Joël GOBEREAU



**2º adjointe déléguée** Sylvie MONTANÉ



**3º adjointe déléguée** Michèle SAINTY



Conseillers municipaux

Nathalie BOURGEAIS



Pascal FOURNIER



Gilles LAIR



Sébastien LEMAI



Raymond MABIT



Séverine VIERON



Commune déléguée de CHAUMONT D'ANJOU

**1**<sup>er</sup> **adjoint délégué** François EDIN



Conseillers municipaux

Pauline BAUDOIN



Frédéric CONSTANT



Alain COYEAUD



Noëlla DELORME



Emmanuel DE **ROCHEBOUET** 



Véronique GOISLARD





Grégory LEMEUNIER Emmanuelle RAIMBAULT



# Commune déléguée de LUÉ EN BAUGEOIS

1er adjoint délégué Michel COURCELLE



2e adjoint délégué Alain MAUXION



3e adjoint délégué Yves GOURDON



# Conseillers municipaux

Clarisse BENESTEAU



Fabrice DINAND



Arlette LANDAIS



Chantal LERAY



Didier LINARD



Isabelle LORION



Didier ROBERT



# Commune déléguée de JARZÉ

# Conseillers municipaux

Anne-Laure BELLARD



Dominique CHAPON



Dominique GIRAULT



Jocelyne GODOT



Michel GUILLEUX



Nathalie LEGRAND



David LUCIEN



Joëlle PORTIER



Alexandra PRAIZELIN



Maryvonne QUELEN



Anne-Laure RUQUIER BERTRAND



Gérard TOUPLAIN



Jérôme TUFFIER



3333

# PAROLE AUX MAIRES DÉLÉGUÉS

#### Marc BÉRARDI

#### Maire délégué de Beauvau

Depuis longtemps, les habitants de Beauvau utilisent les services situés à Jarzé: école, centre de loisirs, crèche, installations sportives, bibliothèque, mais encore les commerces: pharmacie, boucherie, multi-services, presse. Ils n'ont donc pas été surpris que les élus choisissent de renforcer ce lien ancien, en contribuant à créer la commune nouvelle Jarzé Villages.

Deux avantages majeurs pour Beauvau.

D'une part, dans le contexte difficile de la baisse des dotations de l'Etat. la solidarité entre nos 4 communes permettra d'assurer l'entretien de l'existant tout en de réaliser permettant les investissements qui seront nécessaires. On peut citer l'accessibilité de la voirie et des bâtiments qui représente une lourde charge pour une petite commune.

Autre avantage, cette solidarité jouera aussi dans l'autre sens : renforcer le rôle de Jarzé comme centre naturel de notre territoire de vie. Et en particulier, conforter les services existants et développer tout ce qui peut être utile aux habitants de nos 4 communes.

Je pense en particulier à la jeunesse qui devra être une de nos grandes préoccupations: développer l'espacejeunes, y intéresser tous les 12-17 ans de nos communes. Mais aussi développer les installations sportives ainsi que les activités culturelles. Nous aurons aussi à accorder une attention particulière aux anciens, en lien avec la maison St Joseph: maintien à domicile, services nécessaires.

Avec Jarzé Villages, nous avons vraiment de belles perspectives.

9999

#### Jean-Pierre BEAUDOIN

#### Maire délégué de Chaumont d'Anjou

Habitants, habitantes de Jarzé Villages,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier nous avons regroupé en commune nouvelle de façon très volontaire, 4 communes. Nos territoires agricoles et forestiers nous offraient déjà un même paysage et notre population y est naturellement bien installée.

À mon sens, nous ne sommes pas devenus une « grosse commune », mais nous maintenons en vie une commune rurale en réorganisant nos moyens.

J'insiste sur l'aspect rural, car il ne suffit pas d'habiter à la campagne pour en apprécier le cadre de vie ; la campagne c'est d'abord une zone d'activité avec des emplois directs et induits... La période économique difficile que nous ressentons tous touche particulièrement le milieu agricole qui vous entoure. A tel point que les manifestations agricoles qui peuvent vous paraître parfois lointaines, peuvent soudainement nous concerner de très près.

Le 27 janvier dernier, la manifestation agricole organisée à Angers a fait une victime à Jarzé Villages. Marc Olivier, agriculteur de votre commune, a été interpellé brutalement, a dû comparaître et a été condamné pour avoir défendu sa profession.

N'oubliez pas! Cette profession qui vous entoure ne se contente pas de garnir vos assiettes ou de salir les routes, elle fait changer le paysage au gré des saisons, elle génère de l'activité, elle est le dynamisme de nos communes rurales, de Jarzé Villages.

Sur ces quelques mots, je suis sûr que vous porterez un regard bienveillant sur votre commune nouvelle et contribuerez ensemble au plaisir d'y vivre.

#### Elisabeth MARQUET

#### Maire délégué de Jarzé

Notre commune nouvelle a déjà 3 mois!

Les rencontres de travail se succèdent entre les élus puisqu'il faut adapter toutes les participations et représentations dans les différents syndicats auxquels adhère la nouvelle commune.

L'ambiance est très laborieuse mais très sereine ; et c'est avec plaisir que nous construisons notre avenir.

J'ai toujours le sentiment que notre décision est une bonne décision et une belle réalisation adaptée à notre territoire. C'est à mon sens la seule solution durable et efficace pour que notre commune (tous ses quartiers) vive sereine et plus forte.

L'entente entre les élus permet de se sentir bien, c'est indispensable! Les agents de nos communes semblent rassurés et s'adaptent très rapidement aux diverses évolutions, la « mairie » s'est transformée pour accueillir le personnel administratif.

J'espère que vous, Jarzé Villageois(es), êtes toujours heureux de vivre sur notre territoire et, comme je vous le disais par le passé, que vous ne verrez aucun changement dans le quotidien, sinon en mieux, du fait de la commune nouvelle.

Pour les élus, il faut reconnaître que la mise en place de la commune nouvelle bouscule les habitudes. Nous sommes 51 autour de la table et les échanges en conseil municipal sont moins aisés, chacun doit trouver ses marques parmi une si grande assemblée.

La pratique et le temps devraient faciliter les réunions, les commissions de travail fonctionnent déjà bien et les projets naissent ou s'adaptent, d'autant plus que la situation financière de Jarzé Villages le permettant, les investissements seront encore nombreux en 2016...

Jarzé Villages a un bel avenir. Vos élus y travaillent avec application, volonté et optimisme!

Bien à vous,

9999

#### <u>Bernard</u> DE LA PERRAUDIÈRE

#### Maire délégué de Lué en Baugeois

Mes chers amis,

La pose de la première pierre de notre commune nouvelle de Jarzé Villages a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

L'édifice reste cependant à construire, c'est l'objet de nombreuses réunions de travail qui mobilisent vos élus.

Elles se déroulent dans un climat studieux et serein. La mutualisation des agents et des services commence à prendre forme, et le budget dont dépend l'avenir de notre commune sera bientôt soumis au vote du conseil municipal.

D'ores et déjà au travers d'un communiqué de la presse, vous avez pu noter que chaque commune déléguée va bénéficier d'investissements, marquant ainsi notre volonté de n'oublier personne. C'est ainsi qu'est envisagée pour Lué en Baugeois la réhabilitation de la station d'épuration que nous ne pouvions pas réaliser dans l'immédiat si nous étions restés seuls : « l'union fait la force ».

Il ne faut pas en effet que nos habitants aient l'impression d'être les « dindons de la farce ». Outre les investissements, il faut que les communes déléguées restent le relais de proximité au service de leurs habitants pour les aider dans leurs démarches de toutes natures.

Elles doivent également rester des interlocuteurs de nos associations qui participent activement à la vie de la commune.

J'en profite pour vous rappeler que la traditionnelle fête du muguet de Lué aura lieu le 8 mai prochain.

Votre Maire délégué qui ne vous oublie pas.

# LES COMMISSIONS

COMMISSIONS et RESPONSABLE		MEMBRES			
FINANCES- SUBVENTIONS	Maires délégués et Adjoints de JARZÉ VILLAGE				
<b>BÂTIMENTS</b> André CONGNARD	BOURGEAIS Nathalie, COURCELLE Michel, DE ROCHEBOUET Emmanuel, GIRAULT Dominique, GOURDON Yves,	LAIR Gilles, LEGRAND Nathalie, LEMAI Sébastien, LINARD Didier, MARCHAISON Jean-Albert,	SAINTY Michèle, TOUPLAIN Gérard, TUFFIER Jérôme		
VOIRIE / ACCESSIBILITÉ Cédric JOUSSAUME	BEAUDOIN Jean-Pierre, BERARDI Marc, CHAPON Dominique, DE LA PERRAUDIÈRE Bernard, DE ROCHEBOUET Emmanuel, EDIN François,	GOBEREAU Joël, GODOT Jocelyne (accessibilité), GOURDON Yves, GUILLEUX Michel (accessibilité LAIR Gilles, LEGRAND Nathalie,	LEMEUNIER Grégory, LUCIEN David, ROBERT Didier, TOUPLAIN Gérard, TUFFIER Jérôme		
ASSAINISSEMENT André CONGNARD	BEAUDOIN Jean-Pierre, BERARDI Marc, COURCELLE Michel,	CALIFICANI VVAC	MARCHAISON Jean-Albert, ΓΟUPLAIN Gérard		
ESPACES VERTS  Jean-Albert  MARCHAISON	BOURGEAIS Nathalie, GO DINAND Fabrice, LA	NDAIS Arlette, QUELEI	Chantal, NÉ Sylvie, N Maryvonne, ER-BERTRAND Anne-Laure		
AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES Et ENFANCE JEUNESSE Sylvie HEUVELINE	BEAUDOIN Pauline, BELLARD Anne-Laure, BENESTEAU Clarisse, CONGNARD André, CONSTANT Frédéric, DELORME Noëlla, DINAND Fabrice,	EDIN François, FOURNIER Pascal, FOURLEUX Michel, FUEGRAND Nathalie, AMAUXION Alain, S	PRAIZELIN Alexandra, RAIMBAULT Emmanuelle, ROUTIER Claire, RUQUIER-BERTRAND Anne-Laure, SAINTY Michèle, VIERON Séverine		
ASSOCIATIONS SPORTIVES Dominique GIRAULT	FOURNIER Pascal, GOBEREAU Joël,	MABIT Raymond, PORTIER Joëlle,	ΓUFFIER Jérôme		
CULTURE / LOIRSIRS / TOURISME  Claire ROUTIER	BENESTEAU Clarisse, BOURGEAIS Nathalie, CHAPON Dominique, CONSTANT Frédéric, COYEAUD Alain, DE LA PERRAUDIÈRE Bernard.	GODOT Jocelyne, I GUILLEUX Michel, M HEUVELINE Sylvie, M	LORION Isabelle, LUCIEN David, MARCHAISON Jean-Albert, MAUXION Alain, MONTANÉ Sylvie		
COMMUNICATION David LUCIEN	CHAPON Dominique, COYEAUD Alain, GODOT Jocelyne,	LANDAIS Arlette, N	MAUXION Alain, MONTANÉ Sylvie, PRAIZELIN Alexandra		

# NOUVEAUX DÉLÉGUÉS au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (pour Jarzé Villages)

Monsieur COURCELLE Michel – délégué titulaire Monsieur JOUSSAUME Cédric – délégué suppléant



#### MAIRIES ANNEXES

#### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Vous pouvez vous rendre dans **la mairie** de Jarzé Villages et **les mairies déléguées** de son territoire pour effectuer vos démarches administratives.

Lors des élections, vous pouvez désormais donner procuration à toute personne inscrite sur la liste électorale de Jarzé Villages, même si elle ne fait pas partie de la même commune déléguée ou du même bureau de vote.

**ATTENTION**: <u>Pour l'état civil\* et les locations de salle</u>, veuillez vous adresser à la mairie annexe concernée.

	LU	NDI	MA	RDI	MERC	REDI	JEU	J <b>DI</b>	VEND	REDI	SAMEDI
Mairie de	9h- 12h	14h- 17h	9h- 12h	14h- 17h	9h- 12h	14h- 17h	9h- 12h	14h- 17h	9h-12h	14h- 17h	9h-12h
<b>BEAUVAU</b> 02.41.95.41.82											
CHAUMONT D'ANJOU 02.41.95.44.75											
<b>JARZE</b> 02.41.95.40.03											FERME pendant les vacances
<b>LUÉ EN BAUGEOIS</b> 02.41.95.41.76											

<sup>\*</sup>Naissances, mariages, décès (copies ou extraits d'actes, reconnaissances avant naissance...), concessions de cimetière.

9999

# SALLES DES FÊTES DE JARZÉ VILLAGES

Les habitants de Jarzé Villages peuvent désormais louer les salles des 4 communes déléguées et bénéficier du tarif de location réservé aux habitants.

#### TARIFS DE LOCATION

#### Commune déléguée de BEAUVAU

Maximun: 120 personnes

	Habitants de Jarzé Villages Amicaliste hors commune	Habitants hors commune
Week-end	200 €	270 €
Jour férié le week-end	200 €	270 €
1 jour en semaine 8h-19h	75 €	80 €
1 soirée en semaine 19h à 2h	75 €	80 €

La journée hors WE	150 €	160 €
Réveillon Noël / St-Sylvestre	300 €	300 €
Caution	400 €	400 €
Arrhes	50 €	50 €
Ménage effectué par le service communal	110 €	110€
Ordures ménagères	20 €	20 €

- ✓ caution : 400 €. En cas de dégradation, il sera retenu sur la caution l'équivalent de l'estimation des travaux.
- ✓ Pour une manifestation payante les Arrhes sont de 50 €. Elles seront déduites de la location, et retenues en cas de désistement.
- ✓ L'eau et l'électricité seront facturées selon la consommation.
- ✓ La vaisselle est prêtée, en cas de casse une facture sera établie selon le barème.

#### Commune déléguée de Chaumont d'Anjou

# Salle des fêtes

Capacité: 165 personnes, 120 assises

	Habitants de Jarzé Villages	Habitants hors commune
Vin d'honneur	25 €	45 €
Sépulture	exonéré	exonéré
La journée (hors WE)	100 €	180 €
Supplément chauffage (journée)	15 €	15 €
Le week-end	160€	280€
Supplément chauffage (week-end)	25 €	25 €
Caution	300 €	300 €
Arrhes	Moitié du tarif de la location	Moitié du tarif de la location
Ménage effectué par le service communal	35 €	35 €

#### Pour les associations de la commune :

	Première manifestation exceptionnelle de l'année	Autres manifestations exceptionnelles	Réunions habituelles
Du 01/04 au 30/09	exonéré	30 €	Exonéré
Du 01/10 au 31/03	5€	35 €	5€
(5 € de chauffage)			

# Commune déléguée de JARZÉ

# La salle Louis Touchet

DESCRIPTIF SALLE	TARIFS	JARZÉ VILLAGES	HORS COMMUNE (particuliers et associations)	Associations de la Commune (1)	Ventes ou expositions (2)
Grande	Journée en semaine	181 € <i>Tarif 1</i>	310 € <i>Tarif</i> 2		192 € <i>Tarif 3</i>
salle n° 1  cuisine +  bar +	La journée (semaine et week- end): Hors bal et repas Bal ou repas			105 € <i>Tarif 4</i> 150 € <i>Tarif 5</i>	
annexe	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	348 € <i>Tarif 6</i>	604 € <i>Tarif 7</i>	280 € <i>Tarif</i> 8	
Petite salle n° 2	Journée en semaine	126 € <i>Tarif</i> 9	212 € <i>Tarif 10</i>	105 € <i>Tarif 11</i>	
cuisine + bar + annexe	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	236 € <i>Tarif 12</i>	407 € <i>Tarif 13</i>	191 € <i>Tarif 14</i>	
Salle	Journée en semaine	236 € <i>Tarif 15</i>	375 € Tarif 16		253 € <i>Tarif 17</i>
complète (n° 1 + n° 2) cuisine + bar +	La journée (semaine et weekend): Hors bal et repas			150 € <i>Tarif 18</i> 191 € <i>Tarif 19</i>	
annexe	Week-end, jours fériés et réveillons de fin d'année	403 € <i>Tarif</i> 20	668 € Tarif 21	325 € <i>Tarif</i> 22	
Salle annexe	Journée		80 € Tarif 23		
Réservation  Caution				0 €	

(1) Associations de la Commune : - 1 manifestation gratuite par an mais avec caution (200 €) + réservation

- Gratuité pour les 2 écoles mais avec caution (200 €)

(2) Ventes ou expositions : pas de location le week-end et jours fériés

# La salle Saint Michel (203 places)

Associations		Entreprises			
Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures	Jarzéennes et des communes de la CCL	Extérieures		
<i>TARIF 1</i> TARIF 2 300 €		<i>TARIF 3</i> 360 €	<i>TARIF 4</i> 600 €		
Forfait ménage par utilisation 60 €  Caution 1000 € + attestation d'assurance à fournir					

#### Tarifs de location

Salle de la Maison des Associations	70 €
Stand bâché	15 €
Stand non bâché	5 €
1 table	3 €
1 chaise	0,30 €
1 banc	0,80 €
1 couvert complet	0,30 €
Barnum - aux communes de la CCL (pour manifestations) - aux particuliers de Jarzé	200 €

La gratuité est accordée aux associations et écoles de Jarzé.

# Commune déléguée de Lué en Baugeois

# Salle des fêtes

#### Capacité: 100 personnes

	Habitants de Jarzé Villages	Habitants hors commune
Vin d'honneur	80 €	80
Le week-end (clefs du vendredi au lundi)	220 €	350 €
Associations	Gratuit	Tarif normal
Chauffage pour le week-end (du 01/11 au 15/04)	50 €	50 €
Cautions	230 € et 80 €	230 € et 80 €



#### FUSION DES EPCI

Fusion d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à la Loi NOTRe, Madame la Préfète a proposé un schéma départemental de coopération intercommunale. Les conseils municipaux et les conseils communautaires avaient jusqu'à début décembre 2015 pour donner leur avis. La CDCI présidée par Mme la Préfète, composée de 45 élus, a validé le schéma départemental avec 9 EPCI.

Tiercé, Seiches, Durtal : une intercom au service des communes.

Réunies première pour une rencontre à Tiercé, les trois communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et les Portes de l'Anjou ont mis en place un comité de pilotage destiné à mettre en adéquation les. statuts d'une nouvelle intercommunalité l'horizon 2017.

Vu le calendrier très contraint imposé par Mme la Préfète de Maine et Loire, les élus des trois communautés se sont mis rapidement à la tâche. **Trois** réunions ont déjà eu lieu à Durtal, à Tiercé et à Seiches avec pour objectif fondateur de créer une intercommunalité intégrée de trois communautés de communes avec de nombreuses compétences au service des communes.

Forte des trois pôles existants et des infrastructures déjà en place, la nouvelle intercommunalité est au cœur d'un territoire facile à mettre en œuvre, avec une identité commune des rives de la Sarthe à celles du Loir.

Nul besoin de la construction d'un nouveau siège, non plus qu'un

siège unique : la priorité sera au maintien de tous les services de proximité existants pour l'ensemble des habitants. Il faudra juste trouver le bon équilibre entre les communes. Préserver la santé financière du nouveau territoire et la maîtrise de la pression fiscale sera le credo premier de l'appareil de gouvernance élu par la trentaine de conseillers représentant les 22 communes...

Sur les compétences obligatoires nouvelles imposées par la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), votée le 7 août 2015, le Comité de pilotage (ainsi que les 3 communautés de communes et l'ensemble des conseils municipaux) ont déjà pris position.

Concernant l'eau potable, la CDCI a adopté le principe de 4 syndicats pour le département : 3 pour les trois agglos (Angers, Saumur, Cholet) et 1 syndicat départemental rural pour le reste du département.

L'assainissement collectif deviendra une compétence obligatoire des nouvelles communautés de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour ce qui concerne la nôtre, la date sera peut-être avancée à 2017, car la comcom de Loir et Sarthe a déjà cette compétence.

Le travail qui s'annonce portera sur les compétences que la future communauté de communes exercera, sachant que l'objectif est d'être bien avancé avant l'été 2016.



